

DE LA SÉCURITÉ AU CITOYEN DE DEMAIN

Au niveau de la classe de 6e

La sécurité dans les transports en commun s'articule autour de mise en situation :

« Restons dans le car en cas de ... » : inondation, feu ou produit toxique à l'extérieur, collision, évènement climatique

« Le car se met en sécurité : restons assis et fermons les vitres »

Au niveau de la classe de 5e

L'ASSR 1 est obligatoire pour conduire un cyclomoteur (deux roues motorisé ayant une puissance allant jusqu'à 50 cm³) en l'absence de permis, en plus d'une formation pratique de cinq heures, ils constituent le BSR.

Au niveau de la classe de 4e

PSC 1 Prévention et Secours Civiques de Niveau 1

Ce module (PSC1) est la formation de base aux premiers secours en France. Défini par arrêté interministériel des ministères de l'Intérieur et de la Santé, il est délivré par les associations agréées et organismes habilités.

Au niveau de la classe de 3e

L'ASSR 2 est obligatoire pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire (cela concerne également la conduite accompagnée). Pour être prêt le jour de l'épreuve, il faut se préparer !